

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-146

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstentions : 4
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CHEMINOT

Tableau des effectifs - décembre 2022 Modification, création, suppression de postes

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite aux besoins et à l'évolution des services.

- Affaires scolaires :

Suite au départ à la retraite d'un agent au service des Affaires Scolaires, et afin de mettre en adéquation le grade avec celui de l'agent recruté, il est proposé de transformer le poste d'adjoint technique à temps complet, en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 janvier 2023.

Par ailleurs il est proposé de créer un poste non-permanent d'accroissement temporaire d'activité pour permettre à l'agent qui assure actuellement des remplacements renforts, d'avoir un contrat sur 8 mois (janvier à fin août) et non une succession de petits contrats comme actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs telle que présenté en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage